

# GLOBE

## PVT/WHV/EIC

BY  ACS

## Les garanties les plus importantes

(consultez [la notice Globe PVT](#) pour retrouver toutes les garanties)

- Frais médicaux, chirurgicaux et d'hospitalisation : 100 % des frais réels (pas de franchise à payer, ni de délai de carence). Plafond illimité.
- Transport médical, rapatriement sanitaire, rapatriement en cas de décès : 100 % des frais réels.
- Responsabilité civile : dommages corporels (4 500 000 €) et dommages matériels (450 000 €).
- Soins dentaires d'urgence : 300 € / Soins dentaires suite à un accident : 600 €.
- En cas de décès d'un membre de votre famille proche (grands-parents, parents, frères et sœurs) : un billet d'avion aller-retour est prévu dans le contrat.
- Perte des bagages pendant le trajet aller-retour : 1 150 €.

## En cas de maladie

1. Vous choisissez le médecin de votre choix (aucune autorisation préalable n'est nécessaire).
2. Vous payez la consultation et les médicaments qui vous sont prescrits.
3. Vous envoyez, par courrier, le [formulaire de remboursement](#) et vos factures à ACS.
4. Votre demande est traitée dans un délai d'une semaine maximum. Si votre souci médical entre les garanties proposées par Globe PVT/WHV/EIC, vous êtes remboursé par virement (dans votre pays d'origine ou à l'étranger) ou par chèque, au choix. Consultez bien [les conditions du contrat](#) pour connaître les exclusions de garantie et les plafonds de remboursement.

## En cas d'hospitalisation

Contactez Mutuaide Assistance (24 h/24, 7 j/7) qui prendra directement vos frais en charge dans la limite des conditions du contrat et en informera l'hôpital dans lequel vous êtes admis. Pensez à toujours garder la première page de votre contrat Globe PVT/WHV/EIC dans votre portefeuille afin que l'hôpital sache qui contacter si vous êtes inconscient.

Si vous êtes hospitalisé plus de 7 jours, l'un de vos proches peut vous rendre visite. Son billet d'avion aller-retour et 8 nuits d'hôtel sont pris en charge.

Tél. : (+33) 01.45.16.77.18 ou (+33) 01.45.16.43.81

E-mail : [assistance@mutuaide.fr](mailto:assistance@mutuaide.fr)

## Autres voyages

Vous restez couverts si, pendant votre séjour à l'étranger, vous voyagez dans les pays alentours. Vous êtes également couvert si vous rentrez passer des vacances dans votre pays d'origine (couverture pendant 30 jours et à hauteur de 15 000 € maximum).

## Des questions ?

Vous pouvez poser vos questions à Sandra et Sharone d'ACS sur notre forum [Support Globe PVT](#) (elles répondent quotidiennement à vos messages), par [messagerie privée](#) ou par téléphone :

01 40 47 91 00.